

Commune de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU -FINISTERE

Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire.

PRESENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- M Daniel Lénaff qui a donné pouvoir à Mme Odile Girard

INVITÉ : M Talarmin, Président de la Communauté de Communes, Pays d'Iroise Communauté

Mme Caroline Calvez a été nommée en qualité de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Pays d'Iroise Communauté : rapports d'activités, sur les déchets, eau et assainissement 2020

Les Communautés de Communes ont l'obligation de présenter des rapports d'activités et de les notifier aux maires des communes adhérentes. Ces rapports doivent ensuite être portés à la connaissance du Conseil Municipal.

M André Talarmin, Président du PIC (Pays d'Iroise Communauté) présente les rapports 2020 :

- le rapport d'activités qui retrace les compétences, les moyens humains, matériels et financiers de l'établissement,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de M Talarmin et après un échange intéressant sur les différentes compétences, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le service Eau et le service Assainissement, prend acte des différents rapports de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes, Pays d'Iroise Communauté.

OBJET : Rapport d'activités du SDEF 2020

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité du SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) pour l'année 2020. Le SDEF est un partenaire de toute première importance pour les collectivités.

Le rapport d'activités présente les différentes missions, aides et conseils que le SDEF peut apporter aux communes, tant dans le domaine des réseaux (extension, renforcement des réseaux électriques, amélioration esthétique des lignes aériennes, éclairage public...) que dans le domaine de la transition énergétique (installations de panneaux photovoltaïques, infrastructures de recharges pour véhicules électriques ...)

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités du SDEF pour l'année 2020.